

Secrétariat aux affaires autochtones

**Rapport
annuel
1997-1998**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Secrétariat aux affaires autochtones.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-18038-4
ISSN 1481-160X

© Gouvernement du Québec, 1998

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Secrétariat aux affaires autochtones pour l'année financière terminée le 31 mars 1998.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Régions et ministre délégué aux Affaires autochtones,

Guy Chevrette

Québec, septembre 1998

Monsieur Guy Chevette
Ministre d'État des Ressources naturelles
Ministre des Régions
Ministre délégué aux Affaires autochtones
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du Secrétariat aux affaires autochtones pour l'exercice financier 1997-1998.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire général associé,

Robert Sauvé

Québec, septembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

**Le ministre responsable des Affaires
autochtones 9**

Le Secrétariat aux affaires autochtones 11

Sa mission 11

Son organisation 11

Ses ressources humaines et financières 11

Les lignes directrices à l'égard des nations
autochtones 13

Les orientations et les priorités 13

Les négociations 13

Ses principales réalisations 13

Les activités de communication 15

Le ministre responsable des Affaires autochtones

Le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions est aussi le ministre responsable des Affaires autochtones. À ce titre, il a la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que de l'élaboration et de la gestion des politiques gouvernementales à l'égard des Autochtones.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Sa mission

Depuis sa création en 1978, le Secrétariat remplit une double mission : coordonner toute l'action gouvernementale en milieu autochtone et travailler à établir un dialogue de plus en plus efficace entre les Autochtones, le gouvernement et la population du Québec en général.

En vertu de son mandat, le Secrétariat fournit au ministre responsable des Affaires autochtones l'expertise et l'appui que requièrent ses responsabilités.

De façon plus spécifique, le mandat du Secrétariat consiste à :

- élaborer des politiques gouvernementales concernant les Autochtones;
- assurer la coordination et la cohérence des interventions des ministères et des organismes gouvernementaux en milieu autochtone;
- conduire la négociation des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues;
- fournir une information générale aux Autochtones et faire connaître les politiques gouvernementales à l'égard des Autochtones au grand public.

Le Secrétariat réalise l'ensemble de ses activités en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux, dont vingt-cinq ont désigné des coordonnateurs pour traiter expressément les dossiers concernant les Autochtones.

Son organisation

Chargé d'assurer l'exécution des divers aspects du mandat du Secrétariat, le sous-ministre associé était secondé par :

- le directeur des relations avec les Autochtones;
- le directeur des affaires juridiques, de la recherche et du développement des politiques;
- le négociateur spécial;
- la responsable des communications;
- le responsable de l'administration.

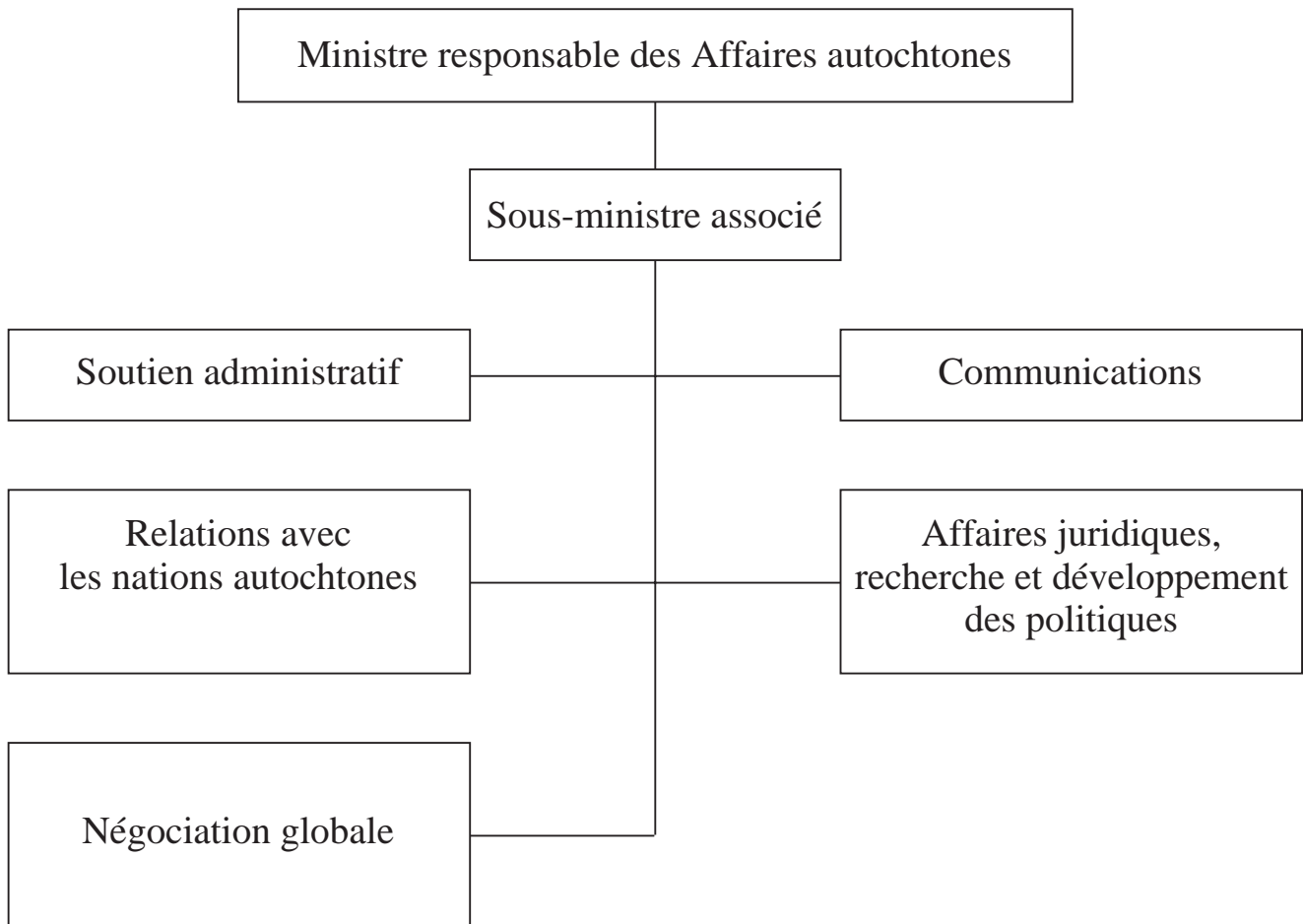
Ses ressources humaines et financières

Le Secrétariat aux affaires autochtones comptait 31 postes autorisés jusqu'au 31 mars 1998. Pour l'exer-

cice 1997-1998, le budget du Secrétariat s'élevait à 4 208 000 \$.

	BUDGET
Rémunération	2 042 300 \$
Fonctionnement	1 319 300 \$
Capital	16 500 \$
Transfert	829 900 \$
TOTAL :	4 208 000 \$

Organigramme



Les lignes directrices à l'égard des nations autochtones

Le Secrétariat fonde son action avec les Autochtones sur les principes suivants :

- la reconnaissance des onze nations autochtones et de leurs caractéristiques propres;
- la reconnaissance des droits spécifiques aux Autochtones : droit à l'autonomie, droit à leur culture, droit de posséder et de contrôler des terres, de chasser et pêcher, de participer au développement économique;
- la nécessité d'aménager des points de contact entre les Autochtones et les autres Québécois;
- la mise en œuvre des droits reconnus;
- l'établissement de relations harmonieuses, entre autres par la conclusion d'ententes avec les communautés et les nations autochtones.

Les orientations et les priorités

Dans toutes ses activités, le Secrétariat vise les objectifs suivants:

- améliorer les relations avec les nations ou communautés autochtones;
- établir davantage de relations de partenariat avec les Autochtones, particulièrement en regard du développement économique et de la mise en valeur des ressources naturelles;
- intensifier la diffusion d'information tant auprès de la population québécoise qu'à l'extérieur du Québec.

Le Secrétariat a participé à la préparation des orientations gouvernementales concernant les affaires autochtones, lesquelles ont été rendues publiques par le ministre délégué aux Affaires autochtones le 2 avril 1998. Les orientations ont été élaborées afin d'établir une nouvelle dynamique entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones.

Elles s'inscrivent dans la même philosophie que les gestes politiques déjà posés par le gouvernement du Québec en 1983 et 1985, c'est-à-dire les 15 principes adoptés par le Conseil des ministres le 9 février 1983 et la résolution portant sur la reconnaissance des droits des Autochtones adoptée le 20 mars 1985 par l'Assemblée nationale du Québec.

Les défis qu'entend relever le gouvernement du Québec, en partenariat avec les Autochtones, sont d'améliorer les relations entre les Autochtones et l'ensemble du Québec, favoriser la conclusion d'ententes, développer l'autonomie gouvernementale et l'autonomie financière des communautés autochtones, améliorer leur condition socio-économique et intensifier leur développement économique.

La nouvelle approche a pour but d'offrir un coffre à outils pour permettre le partenariat et le développement par des actions concrètes avec les communautés autochtones.

Les négociations

- Les négociations des revendications territoriales globales se sont poursuivies :

Depuis l'offre globale du Québec en 1994 et le dépôt, en février 1997, de la proposition du Conseil tribal Mamuitun, qui regroupe les communautés montagnaises de Betsiamites, Essipit, Mashteuiatsh et Uashat-Maliothenam, quatre tables centrales de négociation ont été tenues en 1997 et trois tables en 1998. Des consensus entre les parties ont été dégagés, entre autres, en ce qui a trait aux dispositions générales, au régime territorial, aux pouvoirs généraux et spécifiques en éducation, à la santé et aux services sociaux ainsi qu'à la justice.

Avec les Montagnais de Mamit Innuat, regroupant les communautés de Pakuashipi, La Romaine, Natashquan et Mingan, il y a eu six tables centrales de négociation en 1997 et une en 1998. Ces négociations ont permis d'observer des convergences dans les domaines suivants : dispositions générales, citoyenneté montagnaise, pouvoirs des gouvernements montagnais, entre autres, en éducation, culture et langue, santé et services sociaux ainsi que développement économique.

Avec le Conseil de la nation atikamekw, il y a eu six tables de négociation en 1997 et une en 1998. La majeure partie des activités de négociation avec les Attikameks se sont déroulées au sein de tables sectorielles portant sur quatre thématiques : éducation, services sociaux, santé, justice. Le gouvernement du Québec et la nation atikamekw ont aussi signé, en septembre 1997, un protocole politique relatif à la négociation d'une entente de principe.

- Il y a eu amorce de discussions avec les représentants du Nunavik en vue de créer une commission dont le mandat sera de proposer un ensemble de recommandations très concrètes sur la structure, la composition, les pouvoirs, le fonctionnement et le financement d'une assemblée et d'un gouvernement au Nunavik.

Ses principales réalisations

Plusieurs projets, mis en marche à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en 1996, ont évolué en 1997-1998 de la façon suivante :

- obtention des autorisations requises en matière d'environnement pour la mini-centrale sur la rivière Mistassibi, projet présenté par Hydro-Ilnu, corporation mise sur pied par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ;
- mise en œuvre du projet d'aquiculture à Akwesasne par l'entreprise mohawk Ekohawk en vue d'une production commerciale de perchaudes;
- implantation d'une usine de sciage à Obedjiwan;
- poursuite de la révision et de l'assouplissement des normes de qualification applicables à la main-d'œuvre et aux entreprises inuites;
- réalisation d'un site Internet autochtone, en français.

Le Secrétariat a également contribué aux activités suivantes :

- visite du premier ministre du Québec dans le village cri de Waswanipi pour l'inauguration d'une usine de sciage en juin 1997;
- poursuite des échanges relatifs au transfert des terres d'Oujé-Bougoumou;
- discussions avec les Cris et le ministère des Transports pour la construction ou l'amélioration des infrastructures routières à la Baie-James, y compris la route d'accès à Waskaganish;
- signature d'une entente de mise en œuvre du protocole du 23 mai 1995 entre le Québec et les Cris, incluant une programmation quinquennale de projets prioritaires. Onze ententes de financement, totalisant 15 millions de dollars, conclues entre le Secrétariat aux affaires autochtones et les communautés et organisations cries pour la concrétisation de projets prévus à la première année de la programmation quinquennale;
- visite du premier ministre du Québec chez les Inuits en septembre 1997. Trois ententes de développement touristique et économique ont alors été signées :
 - entente sur le développement des ressources minérales du territoire du Nunavik intervenue entre le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et le Conseil régional de développement Kativik;
 - entente-cadre de développement de la région Nord-du-Québec (volet se rapportant au territoire Kativik) intervenue entre le Conseil régional de développement Kativik, le Conseil régional Nord-du-Québec et le gouvernement du Québec;
 - entente sur la mise sur pied de l'Association touristique du Nunavik;

- instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant un village nordique;
- implantation d'une inforoute pour le Nunavik;
- construction, à Uashat-Maliotenam, d'une maison de transmission de la culture montagnaise. Ce projet, de l'ordre de 3 millions de dollars, a été financé par le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, Hydro-Québec, SOTRAC (Sainte-Marguerite) et le Conseil d'Uashat-Maliotenam;
- signature d'une entente triennale concernant le financement de l'Organisation des jeux autochtones interbandes;
- modification législative permettant la mise en œuvre du règlement de la question de la taxation et de la fourniture de services entre le Conseil des Montagnais d'Uashat-Maliotenam et la municipalité de Sept-Îles;
- renouvellement, pour 1997, de l'entente sur la chasse à l'original signée en 1995 entre le Conseil de la nation huronne-wendate et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Cette entente peut être renouvelée annuellement jusqu'au 31 mars 2002;
- participation financière aux fêtes du tricentenaire de Wendake;
- signature de protocoles d'entente concernant la pêche au saumon avec les Micmacs de Gesgapegiag et de Listuguj;
- échanges avec les Micmacs de Gaspé au sujet de projets de développement touristique;
- pourparlers avec les Algonquins de Lac-Barrière sur la finalisation des travaux reliés à l'entente trilatérale et participation financière afin de mettre en place des mesures d'harmonisation reliées aux opérations forestières;
- formation de gestionnaires attikameks.
- discussions avec les Abénaquis d'Odanak et de Wôlinak sur un projet d'entente sur la chasse, la pêche et le piégeage;
- participation à l'élaboration d'un plan quinquennal de développement touristique pour la communauté mohawk de Kahnawake;
- renouvellement d'ententes sur les services policiers avec les communautés d'Akwesasne, Betsiamites et Kahnawake;
- collaboration à un projet de création d'un organisme autochtone de sport et de loisirs au niveau provincial;

- concertation intergouvernementale et interministérielle pour favoriser la mise sur pied d'un centre culturel autochtone à Montréal;
- étude du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones;

Le Secrétariat a signé les ententes de financement suivantes :

- avec l'association Femmes autochtones du Québec inc.;
- avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec;
- avec les diverses régions de l'Alliance autochtone du Québec;
- avec l'Association des Métis et Indiens hors-réserve du Québec.

Le Secrétariat a versé 829 900 \$ en subventions à des organismes et individus autochtones, incluant les quatre ententes de financement ci-dessus.

Les activités de communication

En ce qui concerne ses activités de communication, le Secrétariat a tenu sept sessions de trois jours de sensibilisation et d'information sur les Autochtones à l'intention du personnel de la fonction publique et des organismes paragouvernementaux.

La publication de la revue *Rencontre en français* et en anglais a été poursuivie au rythme de trois numéros par année.

Le Secrétariat a participé au Salon Info-Services à Gaspé en avril 1997 et à Trois-Rivières en novembre 1997.

Il a par ailleurs collaboré, avec le Musée de la civilisation de Québec, à l'exposition *Le Québec des premières nations* qui s'est tenue au Musée de Bretagne, à Rennes en France. Le ministre responsable des Affaires autochtones a inauguré cette exposition en septembre 1997.

Le Secrétariat a également publié *Onze nations contemporaines, Les Amérindiens et les Inuits du Québec* en français et en anglais. Cette brochure fait état de la situation actuelle des Autochtones du Québec, de l'évolution de leurs relations avec les autres Québécois et avec le gouvernement du Québec ainsi que des actions du Québec en matière autochtone.

Le document *Inventaire des programmes d'aide financière aux individus, entreprises et organismes* a été préparé à l'intention des Autochtones et constitue un résumé des programmes gouvernementaux québécois.

Le Secrétariat a aussi effectué la compilation annuelle des dépenses du gouvernement à l'égard des Autochtones et a publié le rapport de ces travaux intitulé *Déboursés, aides et dépenses destinés aux Autochtones pour l'année financière 1996-1997*.

Tel qu'il est spécifié dans la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, le Secrétariat a mis sur pied un comité permanent qui a élaboré une politique linguistique et l'a soumise à l'Office de la langue française pour avis.

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en août 1998
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville